

LA QUALITÉ DES EAUX DE BAINADE À SAINT-PALAIS-SUR-MER

FERMETURE PRÉVENTIVE TEMPORAIRE DE LA BAINADE ET DES ACTIVITÉS NAUTIQUES BASÉE SUR LE PRINCIPE DE PRECAUTION DU MERCREDI 12 AOÛT 2020

Notre objectif étant d'assurer la sécurité sanitaire des baigneurs, le 12 août 2020, la baignade et les activités nautiques ont été interdites de manière **préventive** et temporaire car le seuil pluviométrique de 8 mm en 24 h 00 a été dépassé.

La certification « **Démarche qualité des eaux de baignade** » impose d'interdire la baignade de façon préventive en cas d'épisode pluviométrique dépassant les seuils de 8mm en 24 h 00 et/ou de 5 mm en 1 h 00. **La pollution n'est pas avérée, mais le principe de précaution s'impose.**

Le système d'assainissement (station d'épuration et/ou postes de refoulement) n'est donc en aucun concerné par cet épisode de fermeture préventive.

POURQUOI LA PLAGE DU BUREAU EST-ELLE SPECIFIQUEMENT CONCERNÉE PAR LES FERMETURES PRÉVENTIVES ?

La plage du Bureau, contrairement aux autres plages saint-palaisiennes, bénéficie d'un protocole spécifique au vu de ses caractéristiques. En effet, elle dispose de **trois exutoires d'eaux pluviales** localisés sur la carte ci-dessous par les ronds jaunes :



Le lessivage des sols en cas d'abats d'eau (des **déjections animales et autres déchets organiques** déplacés par la pluie s'introduisent dans les réseaux d'eaux pluviales puis vers les plages) peut dès lors constituer une **source potentielle de dégradation de la qualité des eaux de baignade**.

Avant de pouvoir lever l'interdiction, il est nécessaire d'attendre les résultats des analyses, disponibles 24 h 00 après les prélèvements.

Nous sommes tout à fait conscients des désagréments causés par les fermetures temporaires mais la sécurité sanitaire des baigneurs est notre priorité.

Stéphane Magrenon
Conseiller délégué à la qualité des eaux de baignade